



COMMUNIQUÉ

COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC Division de Québec

Québec le 29 mai 2020

Communiqué – Version 13

La Cour supérieure, division de Québec, a dû réduire ses activités régulières pour la période **du 16 mars au 3 juillet 2020 inclusivement**. Voici l'essentiel de ce que vous devez savoir :

- à compter du 1^{er} juin 2020, les activités reprendront graduellement dans les différents palais de justice de la division de Québec;
- tous les intervenants judiciaires doivent respecter les consignes locales de distanciation inscrites dans chacun des palais de justice, et les présentations virtuelles demeurent fortement encouragées;
- les délais demeurent suspendus jusqu'à nouvel ordre, et aucune demande de prolongation ou de suspension n'est encore utile ou nécessaire : un ajustement unique sera apporté aux dates inscrites à vos protocoles, selon des modalités à vous être précisées;
- toutes les dates d'audience fixées entre le 16 mars et le 3 juillet 2020 ont été reportées *sine die*; les modalités de fixation des nouvelles dates vous seront communiquées par les juges coordonnateurs des districts;
- jusqu'au 3 juillet 2020, la façon énoncée au communiqué précédent en lien avec l'utilisation des canaux « conferenceqc » et « elargissementqc » continue de s'appliquer pour les dossiers qui seront entendus avant cette date. Pour les présentations à être faites à compter du 6 juillet prochain, ces deux genres de demandes seront traités localement dans chacun des districts, comme auparavant.

	TYPES DE DOSSIERS	CANAL DE TRANSMISSION
I.	Pour tous les districts de la division	
	A. Les dossiers urgents, contestés ou non (entendus jusqu'au 3 juillet 2020): Voir communiqué – version 12	Avant signification/notification, transmettre à conferenceqc@justice.gouv.qc.ca
	B. Élargissement (entendus jusqu'au 3 juillet 2020): Voir communiqué – version 12	Avant signification/notification, transmettre à elargissementqc@judex.qc.ca
	C. Les demandes non contestées, en matière criminelle	transmettre au juge raymond-w.pronovost@judex.qc.ca
II.	Pour tous les districts, <u>sauf Québec</u>	
	D. Tous les autres types de dossiers	Selon les directives locales instaurées par les juges coordonnateurs des districts
III.	Pour le district de Québec	
	E. Tous les autres types de dossiers	Selon l' Avis de reprise graduelle joint en annexe

Le présent message sera ajusté sur une base hebdomadaire.

Catherine La Rosa, juge en chef associée